

136^e EXPOSITION DE CHAMPIONNAT de la S.C.C.

ORGANISATION : SOCIETE CENTRALE CANINE - Secrétariat Exposition

155, avenue Jean Jaurès - F - 93535 AUBERVILLIERS Cedex

Fax : 01 49 37 01 20 Site : www.scc.asso.fr Email : championnat2014@scc.asso.fr

Avec le Concours de la Société Canine Maine Anjou



C.A.C.I.B.

ANGERS Parc des Expositions

Pour GPS : Saint Sylvain d'Anjou - Longitude : 00°29'43" OUEST - Latitude : 47°29'52" NORD

Les 7 et 8 Juin 2014



C.A.C.S.

Jugements avec horaires

SAMEDI 7 JUIN 2014

- 1^{er} Groupe :** Chiens de Berger & de Bouvier
- 2^e Groupe :** Chiens de Type Pinscher & Schnauzer, Molossoïdes, Bouviers Suisses
- 3^e Groupe :** Terriers
- 4^e Groupe :** Teckels

DIMANCHE 8 JUIN 2014

- 5^e Groupe :** Chiens de type primitif
- 6^e Groupe :** Chiens Courants & de Recherche au Sang
- 7^e Groupe :** Chiens d'Arrêt
- 8^e Groupe :** Chiens Leveurs de Gibier & Chiens d'Eau
- 9^e Groupe :** Chiens d'Agrément
- 10^e Groupe :** Lévrier

ENGAGEMENTS INTERNET :

Les engagements sont possibles sur cedia.fr

- La clôture des engagements au tarif réduit se fera le 31/03/2014 à minuit.
- La deuxième clôture des engagements au tarif normal : le 3/05/2014 à minuit.
- **Tarif majoré de 10€ après le 3/05/2014 et jusqu'au 11/05/2013 à minuit (uniquement internet).**

Seuls les engagements payés sur le site sécurisé seront pris en compte.

Aux dates d'échéance,

les engagements non payés seront effacés

L'exposant devra se réinscrire au nouveau tarif.

DROITS D'ENGAGEMENT

	Tarif réduit jusqu'au 31/3/2014	Tarif normal du 1/04 au 3/05
Pour le 1 ^{er} chien (donnant droit à un catalogue gratuit)	55 €	65 €
Pour le 2 ^e chien	45 €	55 €
Pour le 3 ^e chien	35 €	45 €
Pour chacun des suivants	25 €	35 €
Puppy - Vétéran	35 €	35 €
Meutes donnant droit à l'engagement de 6 chiens en classe individuelle - voir règlement chien supplémentaire de la meute (par chien)	70 € 8 €	70 € 8 €
Chien ne concourant pas	20 €	20 €
Paires, Couples	10 €	10 €
Lots d'Elevage, Elevage Ces chiens devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. (Voir définition dans le règlement).	10 €	10 €
Jeunes présentateurs	20 €	20 €
Carte accompagnateur	5 €	5 €

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

Les engagements par courrier parvenus après le 3 Mai 2014 (date de réception chez Cédia) seront refusés et remboursés sous déduction d'une somme de 10%.

PARKINGS GRATUITS*

* sur présentation de la carte d'exposant

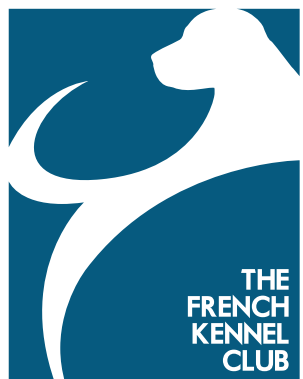
CAMPING CAR sur site aménagé.

informations - réservations :

Monsieur Daniel SIONNIERE - Téléphone : 06 10 78 18 71

Mail : ccangevin@wanadoo.fr

SOCIÉTÉ CENTRALE
CANINE



Eukanuba

Partenaires d'excellence



136^e CHAMPIONNAT DE FRANCE - ANGERS 2014

JURY PRESSENTI



SAMEDI 7 JUIN 2014

1^{er} groupe

Chien de Berger Catalan, Berger des Pyrénées	M. Daniel SCHWARTZ
Chien de Berger Belge	
Mâles	Mme Michèle BIDAULT
Femelles	M. Denis DESCAMPS
Schipperke	M. Jean Claude LARIVE
Colley à Poil Long	M. André SCOTT (U.K.)
Colley Barbu, Colley à Poil Court	M. Michel MOCQUE
Shetland	M. Philippe DUCHESNE
Border Collie, Bobtail, Welsh Corgi (Cardigan & Pembroke)	M. Laurent PICHARD (Suisse)
Berger Allemand	Mme Muriel FILLEAUDEAU
Berger de Beauce	M. Guy ARMATOL
Berger de Brie	M. Hervé BLASSELLE
Berger Picard, Bergers Hollandais (P.C & PL), Chien Loup de Saarloos, Schapendoes	M. Jean Pierre LASSELIN
Chien Loup Tchecoslovaque	M. Dan CHAGNARD
Komondor, Puli Blanc, Berger Polonais : Nizinny & Tatraš, Slovensky Cuvac, Berger de Russie Méridionale	M. Alain PECOLU
Berger Australien Mâle - Berger Portugais	Mme Annukka PALOHEIMO (Finlande)
Berger Australien Femelle	M. Jean Louis BRASSAT LAPEYRIERE
Berger Australien (C.J.), Bouvier d'Australie, Bouvier des Flandres, Kelpie	M. Giovanni Battista TABO (Italie)
Berger Blanc Suisse	M. Wilfried PEPPER (Allemagne)

2^e groupe

Dobermann	Mme Barbara ZANIERI CORSINI (Italie)
Sarplaninac, Bergers : Du Karst, du Caucase, d'Asie Centrale, de Bosnie Herzégovine et de Croatie, Pinschers (Moyen) & (Nains), Schnauzer Géant, Schnauzer Moyen	Mme Svatlana RADZIUK (Bielorussie)
Schnauzer Nain, Terrier Noir Russe	M. Niksa LEMO (Croatie)
Berger d'Anatolie, Hovawart, Landseer, Dogue du Tibet	M. Jorgen HINDSE (Danemark)
Dogue Argentin	Mme Claudine METANS
Shar Pei	M. François ISTAS
Boxer (Fauve & Bringé)	Mme Régine CHOISY
Dogue Allemand (Fauve, Bringé, Bleu)	M. Gérard MIGNOT
Dogue Allemand Noir & Arlequin	M. Jean Claude GARNERO
Rottweiler	Mme Olga GRIN (Russie)
Dogue de Bordeaux	Mme Hélène DENIS

5^e groupe

Samoyède, Berger d'Islande, Chien Suédois de Laponie, Spitz des Visigoths, Chien Finnois de Laponie, Kai, Spitz Japonais, Shiba Inu	M. Florent DESCHOMETTS
Malamute de l'Alaska	Mme Pary DAUVET
Husky de Sibérie	M. Arnaud EGGEMANN
Spitz Loup, Spitz Moyen, Petit : (Blanc, Marron, Noir, Orange, Gris Loup, Gris Nuage, Autres Couleurs), Spitz Nain, Spitz Italien	M. Jean Claude KLEIN
Chow Chow (Noir - Bleu & Autres Couleurs), Eurasier, Chien Thaïlandais à Crête Dorsale, Chien du Pharaon, Podenco Canario	M. Jordan HINDSE (Danemark)
Akita Inu	M. Michel GRIOL
Akita Américain, Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou, Basenji	Mme Chantal MERY
Podenco Ibicenco à Poil Court et à Poil Dur, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais	M. Peter FRIEDRICH (Allemagne)
Cursinu	M. Jean-Paul KERIHUEL

6^e groupe

Saint Hubert, Chien Courant Italien, Chien Courant de Transylvanie, Chien Courant Polonais, Chien Courant Slovaque, Chien de Rouge du Hanovre, Basset des Alpes	M. René FAVRE
Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Ariégeois, Anglo Français de Petite Vénerie	M. Gérard GENICHON
Grand Griffon Vendéen, Grand Basset Griffon Vendéen	M. Marc BOUVET
Briquet Griffon Vendéen, Petit Basset Griffon Vendéen, Basset Artésien Normand	Mme Marie Annick FABRE
Griffon Fauve de Bretagne, Basset Fauve de Bretagne, Porcelaine, Griffon Nivernais, Bruno du Jura, Chiens Courants Suisses	M. Jean Pierre MICHEL
Beagle-Harrier, Beagle, Harrier	M. Jean CABASSOT
Basset Hound	M. Giovanni Battista TABO (Italie)
Dalmatien, Rhodesian Ridgeback	M. Wilfried PEPPER (Allemagne)

7^e groupe

Braque Allemand, Braque de l'Ariège, Braque du Bourbonnais, Braque Italien, Braque Portugais, Petit et Grand Munsterlander, Langhaar, Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul de Pont Audemer, Griffon d'Arrêt Tchèque	M. Jean LASSANDRE
Drahthaar, Braque d'Auvergne, Braque Hongrois (à Poil Dur & à Poil Court), Epagneul Français, Setter Gordon	Mme Laurence GUILBERT-JULIEN
Braque de Weimar (Poil court & Poil Long), Braque Français (Type Gascogne & Pyrénées)	M. Jean Paul KERIHUEL
Epagneul Breton (Blanc et Orange & Autres Couleurs)	M. Philippe DUBROCA
Griffon d'Arrêt à Poil Dur Korthals, Setter Irlandais (Rouge & Rouge et Blanc)	M. Jean Guy DUCOM
Setter Anglais	M. Daniel FARCY
Pointer	M. Philippe MIMOUNI

Bulldog Anglais

Mâles	M. Roger BARENNE
Femelles	M. Christian JOUANCHICOT
Cane Corso Mâles	M. Salvatore GIANNONE
Mâtin Napolitain, Cane Corso Femelles	M. Danilo GIORGIO (Italie)
Fila Brasileiro, Dogues : Majorquin, des Canaries ; Fila de San Miguel, Cimarron Uruguayen, Mâtin Espagnol, Montagne Portugais - Estrela	M. Joao Vasco POCAS (Portugal)
Léonberg	M. Ludovic DENIS
Terre Neuve	M. Bernard POUVESLE
Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées	M. Daniel SCHWARTZ
Saint Bernard (à Poil Court & à Poil Long)	M. Jean François MARTIN
Bullmastiff, Mastiff, Aidi, Bouvier : d'Appenzell, de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse	M. Raymond SOULAT
Bouvier Bernois	Mme Helen DAVENPORT (U.K.)

3^e groupe

Terrier Reverend Russell, Terrier Jack Russell	M. Jacques André LEBRUN
Terrier Brésilien, Terrier de Manchester, Welsh Terrier, Irish Terrier, Sealyham Terrier, Kerry Blue Terrier, Irish Soft Coated Wheaten Terrier, Terrier Australien, Norfolk Terrier, Norwich Terrier, Cesty Terrier, Silky Terrier, Toy Terrier	Mme Brigitte BELIN BERNAUDIN
Fox Terrier (Poil Lisse & Poil Dur)	M. Antoine CALAIS
Dandie Dinmont Terrier, Scottish Terrier, Skye Terrier, Terrier de Chasse Allemand	Mme Sylvie DESSERNE
Staffordshire Terrier Américain	
Mâles	Monsieur Boris CHAPIRO
Femelles	M. Victor Van RAAMSDONCK (Belgique)
Yorkshire Terrier, Bedlington Terrier, Lakeland Terrier	M. Tamas JAKKEL (Hongrie)
Bull Terrier Standard Mâles, Airedale	M. Michel GAUVIT
Bull Terrier Standard Femelles, Bull Terrier Miniature	M. Benoît THEVENON
Staffordshire Bull Terrier	Mme Marie Véronique EHM
Border Terrier, Cairn Terrier	M. Jean François VANAKEN (Belgique)
West Highland White Terrier	Mme Michèle WAUTERS (Belgique)

4^e groupe

Teckel	
Mâles	Mme Nathalie PATRIX
Femelles	Mme Tanja BACKES (Allemagne)

DIMANCHE 8 JUIN 2014

8^e groupe

Retrievers : de la Nouvelle Ecosse, à Poil Plat, à Poil Bouclé, du Labrador, Golden, Chesapeake Bay	
Mâles	Mme Monique LEGRAND LELOUP
Femelles	M. Bruno FACQ
Cocker Anglais toutes couleurs	Mme Catherine HERAUD
Clumber, Field Spaniel, Sussex, Spaniel, Springer Spaniel, Welsh Springer, Kooikerhondje	Mme Dominique CORNET GOUGON
Chien d'Oysel Allemand	M. Jean Paul KERIHUEL
Cocker Américain toutes couleurs	M. Jacques André LEBRUN
Chien d'Eau Espagnol, Barbet, Chien d'Eau Romagnol, Chien d'Eau Portugais	M. Laurent BRUN

9^e groupe

Bichons : Maltais, Havanais, Bolonais, Petit Chien Lion, Caniche Nain (toutes couleurs)	M. Roger BARENNE
Bichon à Poil Frisé, Lhasa Apso, Terrier du Tibet	M. Christian JOUANCHICOT
Coton de Tuléar	Mme Jeannette LARIVE
Grand Caniche et Caniche Moyen (toutes couleurs), Caniche Toy	M. Jean BLANGINO
Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Epagneul Nain Continental : (Papillon et Phalène) ; Petit Chien Russe (Poil Lisse & Poil Long)	Mme Svatlana RADZIUK (Bielorussie)
Chien Chinois à Crête (Variété Nue & Variété à Houppette)	M. Jean Claude LARIVE
Shih Tzu	M. Andreas SCHEMEL (Autriche)
Epagneul Tibétain	M. Cassandre MATTERA
Chihuahua à Poil Long	M. Daniel ARNOULT
Chihuahua à Poil Court	Mme Claudine METANS
Pékinois ; Epagneul Japonais	M. Pietro CONDO (Italie)
Cavalier King Charles Spaniel (Noir & Feu - Ruby, Blenheim, Tricolore), Femelles	M. Laurent PICHARD (Suisse)
Mâles	M. Jean François VANAKEN (Belgique)
classes : puppy, jeune, vétérinaire	M. Rob SANSOM (U.K.)
Bouledogue Français	
Femelles	M. Boris CHAPIRO
Mâles	M. Tamas JAKKEL (Hongrie)
Carlin Femelles, King Charles Spaniel	Mme Annukka PALOHEIMO (Finlande)
Carlin Mâles, Boston terrier	Mme Sylvie DESSERNE

10^e groupe

Afghan, Azawakh, Polonais, Sloughi	M. Jean Louis BRASSAT LAPEYRIERE
Magyar Agar, Barzoi, Whippet Mâles	M. Alain DUMORTIER
Greyhound, Saluki, Whippet Femelles	M. Peter FRIEDRICH (Allemagne)
Irish Wolfhound, Deerhound, Galgo Espagnol, Petit Lévrier Italien	M. Bernard BARJOT



Recopiez très lisiblement et soigneusement tous les renseignements dans la partie ci-dessous qui servira à l'édition du catalogue.

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

N° tatouage ou transpondeur (Tattoo/Microchip n°) : _____

N° Livre d'Origines (Zuchtbuch Nr. - Pedigree n°) : _____

Avec indication de ce livre - Bitte Name des Zuchtbuch angeben - Please name the stud book

Nom du chien (Name des Hundes - Name of the Dog) : _____

Race (Rasse - Breed) : _____

Taille (Grosse - Size) : _____ Couleur (Farbe - Colour) : _____ Poil (Haar - Hair) : _____ Poids (Gewicht - Weight) : _____

Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell, Teckels, Spitz, Podenco Portugais, Braques Français, Bull Terrier, Caniches, Chiens à peau nue.

Bergers Belges, de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Schnauzers, Boxers, Dogues Allemands, Elkound, Spitz, Chow-Chow, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Cavalier King Charles, Bouledogues, Carlins.

Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, des Pyrénées, Hollandais, Collies, Serra da Estrela, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braques de Weimar, Hongrois, Segugios Italiens, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe.

Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance (Geburtsdatum - Birth date) : _____ Sexe (Geschlecht - Sex) : _____

Nom du père (Name des Vaters - Name of the Sire) : _____

Nom de la mère (Name der Mutter - Name of the Dam) : _____

Producteur (Name des Züchters - Breeder's name) _____
(propriétaire de la lice à la saillie - Eigentümer der Hündin bei der Deckung - Owner of the Dam at time of the mating)

Propriétaire (Name des Eigentümers - Owner's name) M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

FRAIS D'INSCRIPTION - ENTRY FEES - MELDEGEBÜHREN			Sommes adressées Amount paid
Tarifs jusqu'au - Fees until	au 31/03/14	du 1/04/14 au 3/05	
1 ^{er} chien - 1. Hund - 1 st dog	55 €	65 €	
2 ^e chien - 2. Hund - 2 nd dog	45 €	55 €	
3 ^e chien - 3. Hund - 3 rd dog	35 €	45 €	
4 ^e et suivant (chacun) Weiterer Hund - Further Dog	25 €	35 €	
Puppy - Jüngstenklasse	35 €	35 €	
Vétéran - Veteranenklasse - Veteran	35 €	35 €	
Ne concourant pas - Ohne Beurteilung Dog not for competition	20 €	20 €	
Meute (6 chiens en classe individuelle) Packhound (6 dogs in individual class)	70 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute Weiterer Meutenhund - Additional dog in the pack	8 €	8 €	
Lot d'Elevage et Elevage - Breeder's Group	10 €	10 €	
Paire - Couple	10 €	10 €	
Jeune présentateur	20 €	20 €	
Carte accompagnateur Begleiterkarte - Additional person ticket x 5 €		
PARKING VL gratuit sur présentation de la carte d'exposant		Total	

Mode de paiement

- 1 Chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SCC
 2 Mandat cash 3 Mandat international
 4 Virement : BIC (adresse SWIFT) : CRLYFRPP
 IBAN : FR56 3000 2048 3900 0006 2520 Y74

Joindre la preuve du virement ou du mandat à votre engagement.
 Join the proof of the transfer or the money order with your entry form
 Den Beweis der Überweisung oder der Postanweisung in Ihrer Mel-
 deschein beilegen.

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ KLASSEN IN DIE DER HUND EINGESCHRIEBEN WERDEN KANN CLASSES INTO WHICH THE DOG CAN BE ENTERED

(voir définition des classes dans le règlement - Definition der Klassen siehe Regelung - see regulation)

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille

sera inscrit d'office en Classe OUVERTE ou JEUNE suivant son âge.

Achtung! Wenn der Aussteller die gewünschte Klasse nicht angibt, wird sein Hund automatisch seinem Alter entsprechend in die Offene- oder Jugendklasse eingeschrieben.

Attention! Any dog for whom a class has not been designated on the entry form will be automatically registered in the Open class or Junior class according to age.

- Intermédiaire (de 15 à moins de 24 mois Monate, Month)
 Ouverte (âge minim 15 mois) Offene (Mindestalter 15 Monate) - Open (at least 15 months)
 Travail (âge minim. 15 mois - voir au dos) Gebrauchshund-Klasse (Mindestalter 15 Monate - Siehe Rückseite) Working class (at least 15 months - See overleaf)
 (Les Classes Intermédiaire, Ouverte et Travail concourent entre elles pour l'attribution du CACS.)
 (Die Intermédiaire, Offene- und Gebrauchshund-Klasse konkurrieren miteinander für die Zuteilung des CACS.)
 (Intermédiaire, Open and Working Class compete together for the CACS.)
 Champions de Beauté (âge minim. 15 mois - voir au dos) Championklasse (Mindestalter 15 Monate - Siehe Rückseite) - Beauty Champion (at least 15 months - See overleaf)
 (Les Classes Intermédiaire, Ouverte et Champion concourent entre elles pour l'attribution du CACIB)
 (Die Intermédiaire, Offene- und Championklasse konkurrieren miteinander für die Zuteilung des CACIB)
 (Intermédiaire, Open, Working and Champion Classes compete together for the CACIB)
 Puppy (de 6 à moins de 9 mois) (6 - 9 Monate, 6 - 9 months)
 Jeunes (de 9 à moins de 18 mois) Jugend (9 - 18 Monate) - Junior (9 - 18 months)
 Vétéran (à partir de 8 ans)
 AUCUN CHIEN NE PEUT ÊTRE ENGAGÉ SIMULTANÉMENT DANS LES CLASSES CI-DESSUS DÉFINIES
 KEIN HUND KANN GLEICHZEITIG IN DEN OBEN ERWÄHNTEN KLASSEN EINGESCHRIEBEN WERDEN
 NO DOG CAN BE ENTERED SIMULTANEOUSLY IN THE ABOVE CLASSES
 Meute Laufhundmeuten - Packs
 Attention, nouveau règlement pour les meutes de chiens courants :
 Meute classe ouverte : moins de 3 chiens courants inscrits en classe travail
 Meute classe travail : au moins 3 chiens courants inscrits en classe travail ou ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute. Si ces conditions ne sont pas remplies, la meute sera jugée en classe ouverte.
 Chien supplémentaire de la meute
 Zusätzlicher Hund in Laufhundmeuten - Supplementary dog in Pack
 Chien ne concourant pas Hunde die nicht konkurrieren - No competing dogs
 Elevage (3 chiens minimum - 5 chiens maximum) Affixe : _____
 Lot d'Elevage (1 sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs du 1^{er} degré)
 Couple avec
 Paire avec

1^{re} clôture : le 31 mars 2014 - 2^e : le 3 mai 2014
 date de réception

Entries until March 31st or May 3th 2014
 Meldeschlüsse bis 31. März, oder 3. Mai 2014

REGLEMENT

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. **Aucun chien ne sera autorisé à entrer après 11 heures.** Les horaires de jugement seront communiqués à chaque exposant 1 semaine avant l'exposition.

Les jugements commenceront à 9h.

LOGEMENT DES CHIENS

Un nombre limité de cages sera à disposition des exposants. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS – Fixée à 15 h 00. Aucune sortie temporaire ne sera autorisée.

UN RESTAURANT SERA INSTALLÉ DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION ET DES BAR-BUFFETS FONCTIONNERONT.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION : Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout «double Handling», c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. *Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet, ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring ou les organisateurs de l'exposition. Il pourra en cas de non respect disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.*

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les inscriptions par internet non réglées
- c) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- d) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
- e) les engagements de chiots de moins de 4 mois

ACCUSÉ DE RÉCEPTION : Les engagements internet recevront un accusé de réception informatique.

CARTE D'EXPOSANT : Elle sera envoyée environ une semaine avant l'exposition (avec indication des horaires de passage prévus) et devra être présentée à l'entrée le jour de l'exposition

ATTENTION :

Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. La S.C.C. n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée.

- Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe OUVVERTE, JEUNE ou PUPPY suivant son âge.

VOUS POUVEZ ENGAGER

DANS LES CLASSES CI - APRÈS :

Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

CLASSE INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

CLASSE TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements) :

Les chiens de défense,
Les chiens d'arrêt,
Les chiens courants
Les Spaniels
Les Retrievers
Les Barbits
Les Terriers
Les Teckels
Les chiens d'Elan Norvégien
Les chiens Nordiques de Traîneau
Les Lévrier

Voir conditions au verso de la feuille d'engagement

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec la Classe Ouverte, la Classe Intermédiaire et la Classe Travail.

CLASSE JEUNES – Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

CLASSE VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B. Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

CLASSE PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

AUTRES CLASSES

MEUTES – UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS .

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains

et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

ÉLEVAGE (ancien lot d'élevage) – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE (ancien lot de reproducteurs) – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés d'adresser leurs engagements par lettre à Cédia - Championnat de France 2014 - 31230 COUEILLES, et d'y joindre leur règlement ; soit par mandat-cash, soit par chèque bancaire ou postal, soit par mandat de virement international (joindre la preuve du mandat avec l'engagement).

En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi - Please, do not send cash in payment of your inscription.

Les engagements sur Internet avec paiement sécurisé sont possibles sur les sites www.scc.asso.fr et www.cedia.fr

Les engagements par internet non réglés au jour de la clôture ne seront pas pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{er} clôture le 31 Mars 2014
- 2^e clôture le 3 Mai 2014

Tout engagement parvenant après le 3 Mai 2014 (date de réception chez Cédia) sera refusé et le cas échéant remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

- 3^e clôture *sur internet uniquement* : le 11 mai 2014 à minuit.

REFUS OU EXCLUSIONS :

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle

dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent - Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

Très bon - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réhabilités.

Assez Bon - Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Insuffisant - Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

DISQUALIFIÉ - doit être attribué à un chien montrant un comportement agressif. Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf la classe puppy, les quatre premiers chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Ceux qui ne répondraient pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à un qualificatif. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif "Très Bon".

Les chiens qualifiés "Bon" ou "Assez Bon" ne pourront prétendre être primés.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C.

C.A.C.S.

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Voir conditions au verso de la feuille d'engagement

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S.

La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B.

Les propositions de C.A.C.I.B ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces trois classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B. Les chiens inscrits à un Livre d'Origines (Livre d'attente compris), d'un Pays Membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'Origines est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place. La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

En cas d'attribution d'un seul C.A.C.I.B. pour plusieurs variétés d'une même race, ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le C.A.C.I.B. sera désigné d'avance par l'organisateur et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE :

- concourent pour ce titre :

- le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B.,
- le Meilleur Champion Mâle et la Meilleure Champion Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent»,
- le Meilleur Jeune Mâle et la Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent»,
- le meilleur Mâle et la Meilleure Femelle en classe vétérinaire.

Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront le dimanche 8 juin en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Les propriétaires des "Meilleurs de Groupes" de la journée du 7 juin s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition la journée du dimanche 8 juin 2014.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la S.C.C. si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la S.C.C.

RESPONSABILITÉ - La Société Centrale Canine décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Centrale Canine ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant en France

Chiens de 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier. Il est recommandé aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse, muselière en dehors des rings et cages et **permis de détention** (Décret N° 2009-1768 du 30 décembre 2009)).

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VERY IMPORTANT

Note to foreign exhibitors

- The Customs are liable to require - to an exhibitor with several dogs - a tax declaration and the payment of a corresponding tax.
- Only dogs at least 3 months old are admitted in France, on presentation to the customs of a certificate, delivered by an official veterinary and attesting that rabies, Carré disease, infectious hepatitis vaccination have been carried out for more than one month and less than one year. For animals more than one year old, accompanying travelers in transit, only a rabies certificate is required. A French or English translation will be required for countries using a different alphabet. Dogs without these documents will be refused.
- These documents are required for admission to the show. The dogs must be in perfect health. The dog's origins have to be provable at any time. The official veterinary may refuse the admission of dogs in the Show in case of non conformity to health regulations.

COUPE D'OREILLE :

Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. décret n° 2008-871 du 28.08.08

Le Ministère de l'Agriculture précise : La présentation en France par des ressortissants français (éleveur, handler ou autres) de chiens essorillés appartenant à des ressortissants d'états autorisant l'otectomie est interdite.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour les chiens venant de l'étranger.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION

Pour les exposants étrangers, joindre l'attestation FCI pour la classe Travail, et pour la classe Champion, photocopie du titre homologué

TRAVAIL

Chien de défense : Date et lieu où le chien a obtenu :

- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1, - soit un brevet de monioring, - soit pistage F.C.I. 1, - soit un test international de sauvetage
- soit un brevet de chien de défense, - soit un brevet en campagne, - soit un brevet pistage, - soit un brevet troupeau

Chien d'Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1^{ère} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un M.T.H.R

Barbets : Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{ère} ou 2^e catégorie

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu un 3^e prix (minimum) à une épreuve de menée à voie sur lièvre ou au terrier artificiel

Chien d'Elan Norvégien - Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants :

chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Retrievers : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB en Field ou BICP 1^{ère} ou 2^e catégorie

Classe travail lévriers: fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings. Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points.

Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier.

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International avant le 3 mai 2014

(joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

**Joindre impérativement
la photocopie
des justificatifs
pour l'engagement
en classe travail
ou en classe
champion.**

NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, **ÂGÉS DE 6 MOIS MINIMUM** et qui ne participent pas à l'exposition.

Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

Vous devez donc remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.



Partenaires d'excellence

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Les chiens entrant sur le territoire français doivent être identifiés, par tatouage ou par transpondeur.

**Ne pas joindre d'espèces à l'engagement.
Please, do not send cash in payment of your inscription**

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVO-VIRUS.

COUPE D'OREILLE : Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008, décret n° 2008-871 du 28.08.08

Le Ministère de l'Agriculture précise : La présentation en France par des ressortissants français (éleveur, handler ou autres) de chiens essorillés appartenant à des ressortissants d'états autorisant l'otectomie est interdite.

ATTESTATION - CERTIFICATE

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvo-virus.

Les exposants de chiens de 2^e catégorie doivent se conformer aux prescriptions de la Loi de 1999 et joindre à leur engagement la copie de la déclaration en mairie.

L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère de la Pêche et de l'Agriculture.

I declare that the information I have given on this form, is to the best of my knowledge, true.

I accept without reserve all the articles within the regulations governing this dog show. In consequence, I exonerate the organizing society of any liability for accidents (wounds, thefts, diseases and damages) caused or suffered by my dog or myself.

I certify on my honour that, to my knowledge, neither my dog, nor my kennels suffer from any contagious

disease on the day of the signature of the present document. I further undertake to do not present myself or my dog at the show ground, should such disease manifest itself between the signature date of the entry form and the date of the show. In the event of any misrepresentation on my part, I agree with the application of the sanctions specified under the above mentioned regulations, i.e. the immediate disqualification of my dog and my exclusion from future events, sponsored by the SCC.

It is recommended that all dogs should be vaccinated against Gastro-enteritis occasioned by the Parvo-Virus.

The owners of dogs of the 2nd category must comply with the provisions of the Law of 1999, and enclose with their inscription a copy of the declaration made to their Town Hall.

Dog identification must conform to the procedures laid down by the French Ministry of Agriculture.

Signature / Unterschrift: :